

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 7 mai 2026

DCM N° 26-05-07-2

Objet : Programme de végétalisation des cours d'école.

La Ville de Metz s'est engagée depuis 2021 dans un plan pluriannuel de végétalisation de ses 81 cours d'écoles. Toutefois, la philosophie de cette opération est plus globale qu'une simple végétalisation : la Ville de Metz souhaite en effet dépasser les limites des cours d'école et élargir la réflexion à des ensembles fonctionnels pouvant regrouper plusieurs écoles et les espaces publics attenants.

Il s'agit donc, pour chacun de ces ensembles :

- De s'adapter aux enjeux climatiques, en créant des îlots de fraîcheur et en réduisant les surfaces minérales ;
- De renforcer la biodiversité par la plantation d'essences locales et la création de continuités écologiques ;
- De gérer durablement les eaux pluviales en favorisant l'infiltration et la déconnexion des eaux de toiture ;
- D'améliorer le bien-être et la santé des enfants, de favoriser la mixité filles-garçons, d'aménager des dispositifs permettant de faire classe dehors et promouvant le jardinage et la reconnexion à la nature ;
- D'impliquer les usagers (élèves, enseignants, parents) dans la conception et la gestion des espaces ;
- De sécuriser les accès et les abords des écoles, et de développer les mobilités douces.

Parmi les écoles déjà traitées sur le précédent mandat, nous pouvons citer pour l'année 2022 les écoles de la Seille au Sablon et Saint-Eucaire en Outre-Seille, pour l'année 2023 les écoles de Plantières et de l'Ile aux enfants à Plantières-Queuleu, et du Graouilly au Sablon, et pour l'année 2024 les écoles Jean Moulin à la Patrotte, Auguste Prost et Cavalier Bleu au Sablon, et Notre Dame au centre-ville.

Pour l'année 2025, les opérations ont concerné les écoles Jules Verne, Arc-en-ciel (Borny) et Sainte-Thérèse (Nouvelle Ville).

L'ingénierie et les travaux de ces opérations ont été soutenus par différents partenaires selon les modalités suivantes :

- **Maîtrise d'œuvre (MOE) :** Les phases d'études (jusqu'au DIAG) ont bénéficié de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (132 773 €) et de la Région Grand Est

(18 967,50 €).

- **Travaux (Écoles Jules Verne et Arc-en-ciel) :** Le financement des travaux de végétalisation pour ces deux établissements a été assuré par le fonds de concours de l'Eurométropole de Metz (80 000 €).
- **Autre cofinancement :** l'Union Européenne (FEDER) a également été sollicitée pour accompagner le programme d'opérations 2025.

Pour ce nouveau mandat qui commence, le projet de végétalisation des cours d'école continuera d'être un des axes forts de la municipalité, et les travaux de végétalisation des écoles suivantes sont d'ores et déjà planifiés comme suit :

Travaux prévus :	Ecoles :	Montant des travaux (€ HT) :
Été 2026	Louis Pergaud (Borny)	279 101,82 € €
Été 2026	Jean Burger (Queuleu)	389 547,75 €
Été 2026	Les Plantes (Sablon)	169 490,56 €
Été 2026	Magny Plaine, Moineaudière (Magny)	506 530,18 €
Été 2027	E. Chatrian 1&2, Joyeux Pinsons, Mésanges (Borny)	1 330 000 € (estimation)
Été 2027	St Martin (CV)	125 000 € (estimation)
Été 2027	Maternelle Saint Eucaire (Outre-Seille)	125 000 € (estimation)
Été 2028	Château Aumiot, Trimazo (DLP)	500 000 € (estimation)
Été 2028	Symphonie, Pilâtre de Rozier (GAB)	660 000 € (estimation)
Été 2029	Clairière, Jean de la Fontaine (GAB)	660 000 € (estimation)
Été 2029	C. Hilaire, Petits Poucets (Queuleu)	500 000 € (estimation)

Pour l'exercice 2026, les travaux programmés durant la période estivale concernent donc les sites suivants :

- **Louis Pergaud (Borny) :** 279 101,82 € HT
- **Jean Burger (Queuleu) :** 389 547,75 € HT
- **Les Plantes (Sablon) :** 169 490,56 € HT
- **Magny Plaine, Moineaudière (Magny) :** 506 530,18 € HT

Pour ces opérations (MOE et/ou travaux), la Ville sollicitera l'accompagnement financier de l'Union Européenne (FEDER), de l'État (DSIL/Fonds Vert) à hauteur de 615 594,59 € et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour 262 720 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le Décret N° 2016-360 du 25 mars 2016,

VU l'inscription au programme d'investissement 2026 des opérations afférentes à ces travaux,

CONSIDERANT la nécessité de confirmer cette politique d'investissement et de mobiliser l'ensemble des leviers de subventionnement disponibles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la stratégie d'investissement et le programme de travaux tels que présentés pour les années 2025 et 2026.
- **D'APPROUVER** la sollicitation de toutes les subventions et aides financières (FEDER, État, Agence de l'Eau, Région Grand Est et fonds de concours métropolitains) pour la réalisation de ces projets.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de financement.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes
